

Circulaire de rentrée

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

L'année scolaire 2026-2027 sera officiellement lancée le :

MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Voici les informations relatives à la rentrée et à son organisation.

Modalités de rentrée

 Primaire (CP au CM2) (Pas de garderie le matin)	 Mardi 1^{er} septembre à 8h30
 Maternelle (PS, MS, GS) (Pas de garderie le matin)	 Mardi 1^{er} septembre : • 9h00 pour les MS et GS • 9h30 pour les PS
 TPS	 Jeudi 3 septembre à 9h00

 Le mardi 1^{er} septembre, vous êtes tous invités à venir dès 8h30 pour assister à la **présentation de l'équipe enseignante** (maternelle et élémentaire).

 De plus, **Père Vollaud** (prêtre référent de l'école) sera également présent pour ce lancement de la nouvelle année.

 L'association des parents d'élèves sera ravie de vous accueillir autour du café de rentrée.

 La constitution des classes sera annoncée par l'appel des élèves le jour de la rentrée.

*Ensemble, faisons de cette nouvelle année
une belle aventure scolaire pour nos enfants !
Au plaisir de vous retrouver très bientôt.*

L'équipe éducative



Circulaire de rentrée

ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027



1. HORAIRES DES CLASSES

Matin : 8h40 / 12h
Après-midi : 13h30 / 16h30

Dès la sonnerie de 8h40, tous les parents (maternelle et élémentaire) doivent quitter l'établissement.



2. GARDERIES

- **Matin (gratuite) :** à partir de 7h30 (entrée par la maternelle)
- **Soir :** de 16h45 à 18h30 (entrée par la maternelle). Facturée à partir de 16h45. Tout départ après 18h30 sera facturé.



3. MODALITÉS D'ACCUEIL À PARTIR DU 3 SEPTEMBRE

- **CP au CM2 :** Accueil des enfants au portail de l'école par Mme Montécot ou Mme Luquiau à 8h30. Avant cet horaire, les enfants vont en garderie en passant par la porte des maternelles qui fermera à 8h30.
- **Maternelle :** A 8h30, les parents de maternelle pourront accompagner leurs enfants dans leurs classes respectives. Pour des raisons de sécurité, la porte des maternelles sera fermée à 8h30. Les parents sont invités à passer par la porte de l'école primaire. Avant 8h30, il faudra les conduire en garderie et les confier aux ASEM.



4. SORTIE DES CLASSES :

Les parents sont autorisés à venir chercher leurs enfants dans l'école.

Classe élémentaire :

- Classe CE1-CE2 et classe CE2 / Classes CM1 et CM2 : sous le préau
- Classes CP et classe CE1 : à la cantine

Classes maternelles :

- TPS/PS et PS/MS : dans le hall d'accueil au RDC (classes de Mme Feydieu et Mme Saby)
- MS/GS : dans la classe en passant par la cour des maternelles (classe de Mme Ricoulleau)
- GS : dans la classe en passant par l'escalier extérieur de la garderie (classe Mmes Bourreau et Hasrouny)



5. CANTINE

Le service de cantine est assuré par notre prestataire Scolarest.

Les enfants qui déjeunent à l'extérieur pourront sortir de 12h à 12h15. Au-delà de cet horaire ils seront conduits à la cantine.

Aucune entrée dans l'établissement n'est possible entre 12h15 et 13h20.

La porte de l'école (côté élémentaire) sera ouverte de 13h20 à 13h30 pour le retour des enfants.



6. L'AIDE AUX DEVOIRS À PARTIR DU CP

L'aide aux devoirs commencera courant du mois de septembre (la date vous sera communiquée ultérieurement) les lundis et les jeudis à 16h45 pour les enfants qui ne partent pas à la sortie de 16h30.

Pour apporter de la qualité et une ambiance de travail à cette aide aux devoirs, les enfants pourront être récupérés qu'à partir de 17h15 pour avoir 30mn de travail effectif sans sortie.



7. LES ABSENCES

Toute absence (maternelle et élémentaire) doit être justifiée auprès du secrétariat par mail avant 10h.



8. OBJETS PERSONNELS

Les jeux, les cartes, tout objet de la maison sont interdits ainsi que tous les objets de valeurs. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets apportés à l'école.

Sont également interdits les téléphones portables, les montres connectées, les montres traceurs, les appareils photo-numériques, l'argent de poche et les confiseries.



9. RESPECT DU RÈGLEMENT

Seuls les membres de la communauté Educative sont habilités à régler les conflits dans l'enceinte de l'école. Aucun parent ne doit intervenir auprès des élèves ou auprès des parents de l'établissement.



10. DOCUMENTS ET RÉUNIONS DE RENTRÉE

Dans les premiers jours, vous trouverez dans le cartable de vos enfants, différents documents à compléter.

Une réunion de rentrée aura lieu pour chaque classe dans le mois de septembre. Les dates vous seront communiquées le jour de la rentrée.



11. FOURNITURES SCOLAIRES ET CALENDRIER

Les fournitures scolaires et le calendrier scolaire sont à consulter sur le site Saint-Paul.

Seules les fournitures figurant sur cette liste sont attendues. Aucun matériel supplémentaire ne peut être apporté.

Les fournitures "fantaisie" et gadgets ne sont pas autorisés afin de garantir de bonnes conditions de travail pour tous les élèves.



Bel été à toutes les familles !

Au plaisir de se revoir et de se rencontrer le **mardi 1^{er} septembre 2026.**

Bien cordialement,

Mme Carole Luquiau
Cheffe d'établissement

